

Paris, le 22 mai 2019 – Communiqué de presse

La CJC soutient le mouvement de grève des doctorant-es de l'université Paris I Panthéon-Sorbonne

La Confédération des jeunes chercheurs soutient le mouvement de rétention des notes appelé par l'Association des Doctorant·e·s Mobilisé·e·s pour l'Université (MobDoc) à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne contre la remise en cause de l'exonération des frais d'inscription des doctorant-es agents de l'université (contractuel·les, ATER), pour élargir cette exonération aux autres doctorant-es (vacataires, non financé-es), et obtenir des contrats de travail pour l'ensemble des enseignant-es doctorant-es ou docteur-es sans poste que l'université fait présentement travailler sous le statut de vacataire.

La CJC demande à la présidence de l'université Paris I d'accéder aux demandes formulées par les doctorant-es mobilisé-es, et souhaite la généralisation de ces mesures sur l'ensemble du territoire.

En effet, l'exonération des frais d'inscription pour l'ensemble des doctorant-es participe à la reconnaissance du doctorat comme activité professionnelle. Ils et elles contribuent pleinement aux missions d'enseignement et de recherche des universités, souvent sans contrat de travail, et parfois bénévolement.

De plus, la précarité touchant les jeunes chercheur-es vacataires dans nos universités n'est plus acceptable : ils et elles sont aujourd'hui payé-es sous le SMIC¹, n'ont pas droit aux congés payés ni au paiement des jours fériés, et ne bénéficient pas de la protection sociale des agents publics comme les congés maladie ou maternité, alors qu'ils cotisent dans les mêmes conditions. La contractualisation de ces enseignant-es est donc une nécessité pour mettre un terme à cette situation indigne de nos universités.

La CJC continuera à porter ces revendications au niveau national, notamment dans le cadre de l'élaboration de la future loi d'orientation et de programmation de la recherche.

¹ En effet, une heure de vacation équivalent TD est payée 41,41 euros brut et représente 4,2 heures de travail effectif (arrêté du 31 juillet 2009). Elle est donc rémunérée 9,86€/h brut, soit 17 centimes en-dessous du SMIC au 1er janvier 2019.

Confédération des Jeunes Chercheurs

Formulaire de contact presse sur <http://cjc.jeunes-chercheurs.org/presentation/presse/>.

La CJC (Confédération des Jeunes Chercheurs) est une association de loi 1901, nationale et pluridisciplinaire. Elle regroupe une quarantaine d'associations de doctorant-e-s et de docteur-e-s en emploi non permanent, bénévolement impliqués dans la valorisation du doctorat et sa reconnaissance en tant qu'expérience professionnelle. Au niveau national, de par son expertise sur le doctorat, elle est une interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics (Gouvernement, Parlement, Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche...) et de toute structure souhaitant échanger sur le sujet (associations, entreprises, syndicats...). Au niveau européen, elle participe à la réflexion sur le doctorat et les jeunes chercheur-e-s par l'intermédiaire de la fédération d'associations EURODOC, dont elle est membre fondatrice.

Contact presse : Blaise-Maël Retailleau
presse@cjc.jeunes-chercheurs.org

Confédération des Jeunes Chercheurs
Campus des Cordeliers, 15 rue de l'école de médecine
75 006 Paris